Nations Unies PBC/7/LBR/3

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
20 mars 2013
Français
Original : anglais

Commission de consolidation de la paix
Septième session
Formation Libéria

Deuxième examen de la mise en œuvre de la déclaration d'engagements réciproques aux fins de la consolidation de la paix au Libéria : document final

1. Le 16 novembre 2010, le Gouvernement libérien et la formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix ont adopté la déclaration d'engagements réciproques aux fins de la consolidation de la paix au Libéria (PBC/4/LBR/2), à l'appui des efforts déployés par le Libéria dans le domaine de la consolidation de la paix. Les priorités suivantes ont été arrêtées : raffermissement de l'état de droit, appui à la réforme de l'appareil de sécurité et promotion de la réconciliation nationale. La Commission a également décidé qu'il serait procédé à un examen conjoint de l'application de la déclaration tous les neuf mois à compter de la date de son adoption.

2. Le premier examen de la mise en œuvre de la déclaration a eu lieu en 2011. Le rapport s'y rapportant (PBC/6/LBR/1) a été présenté officiellement à la sixième session de la formation Libéria et, le 13 mars 2012, la Commission a adopté un document final (PBC/6/LBR/2), établi à partir des constatations y figurant, qui portait modification de la version originale de la déclaration et énonçait de nouveaux engagements et objectifs.

3. Le 28 septembre 2012, le Gouvernement libérien a présenté et remis à la formation Libéria, dans le cadre du deuxième examen de la mise en œuvre de la déclaration, un rapport sur les efforts qu'il déployait dans le domaine de la consolidation de la paix.

4. À partir du rapport d'étape du Gouvernement libérien, d'éléments d'information apportés par les membres de la formation Libéria, des rapports issus des missions de la Commission et d'études sur la question, un deuxième rapport a été établi. Les résultats obtenus dans les trois domaines d'action prioritaires y étaient analysés dans le contexte du travail de consolidation de la paix dans son ensemble et de la transition précédant le départ de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL). La conclusion était que les engagements convenus dans la

13-26559 (F) 210313 220313

Merci de recycler

déclaration demeuraient pour l'essentiel valables mais qu'ils pourraient être quelque peu modifiés de sorte que les progrès accomplis et les difficultés rencontrées soient bien pris en compte. De nouvelles cibles étaient également proposées au titre de plusieurs engagements, lesquelles serviraient à mesurer les progrès accomplis lors du troisième examen. Enfin, il était proposé que la période d'examen aille d'octobre 2012 à décembre 2013.

5. Le présent document reprend les recommandations figurant dans le rapport d'examen et porte modification en conséquence des parties de la déclaration qui ont trait aux engagements.

6. La Commission estime que c'est au Gouvernement et au peuple libériens qu'il appartient au premier chef d'œuvrer en faveur de la consolidation de la paix et du développement. Les engagements de chaque partie, tels qu'ils ont été revus, sont exposés ci-après, de même que les résultats escomptés qui serviront de critères pour le troisième examen de l'application de la déclaration devant avoir lieu en décembre 2013.

A. Engagements pris par le Gouvernement libérien

7. Le Gouvernement du Libéria s'engage à mener les activités décrites ci-après dans les trois domaines d'action prioritaires.

1. Renforcement de l'état de droit

a) Mobiliser à titre prioritaire la volonté politique de faciliter les travaux de la Commission de la réforme législative afin qu'elle soit mieux à même d'exécuter les tâches qui lui ont été confiées

Résultats escomptés (Commission de la réforme législative)

- Progrès dans la réalisation des résultats et des objectifs énoncés dans la stratégie de la Commission
- Accroissement du budget alloué à la Commission
- Adoption d'une politique nationale de réforme législative
- Tenue d'une conférence nationale sur la justice

b) Allouer un budget suffisant au secteur de la justice

Résultats escomptés

- Allocation d'un budget suffisant à la justice, conformément aux recommandations qu'ont formulées la MINUL et la Banque mondiale dans leur examen des dépenses consacrées à la justice et à la sécurité

c) Prendre des mesures immédiates pour réduire le nombre inacceptable de cas de détention provisoire

Résultats escomptés

- Baisse du nombre de détentions provisoires

- Extension du programme intitulé « magistrates' sitting court program » à tous les tribunaux d'instance du comté de Montserrado et à ceux des chefs-lieux des comtés de Bong, de Nimba et de Lofa
- Formation d'un plus grand nombre d'agents de la justice
- Application à un plus grand nombre de condamnés du système pilote de libération conditionnelle et mise à l'épreuve

d) Renforcer la gestion des ressources humaines pour que des agents dûment formés comprenant bien la loi soient affectés dans les comtés, au même rythme que les membres de la Police nationale

Résultats escomptés

- Affectation des magistrats nouvellement diplômés
- Recrutements et affectations d'un nombre accru de procureurs et d'avocats chargés de défendre les indigents dans les pôles régionaux
- Affectation d'un nombre de juges proportionnel à la quantité d'affaires inscrites au rôle
- Services juridiques fournis au pôle régional de Gbarnga, puis dans d'autres pôles

e) Permettre un dialogue public sur l'état de droit

Résultats escomptés (venant compléter ceux qui sont proposés au titre de la Commission de la réforme législative dans le premier engagement)

- Élaboration de la politique relative à la justice non formelle et formelle par le Comité de la conférence nationale
- Mise en œuvre des recommandations formulées à la conférence nationale de 2010 sur la justice non formelle et formelle
- Dialogues consultatifs régionaux permettant à la population de prendre connaissance du rapport de la conférence nationale de 2010

f) Créer et appliquer un système de gestion et de suivi des affaires, tout en favorisant l'établissement de relations professionnelles entre toutes les composantes de la justice, y compris la Police nationale

Résultats escomptés

- Mise en œuvre à titre pilote de nouveaux systèmes d'archivage et de gestion des dossiers au pôle régional de Gbarnga, puis aux pôles régionaux de Harper et de Zwedru une fois qu'ils auront été construits et seront entrés en service

g) Établir des mécanismes efficaces de contrôle de la justice qui garantissent l'indépendance des juges et le respect du principe de responsabilité

Résultats escomptés

- Fonctionnement efficace du Bureau de la fonction publique du pôle régional de Gbarnga et création de bureaux analogues dans d'autres pôles régionaux, une fois qu'ils auront été construits et seront entrés en service

- Examen, par les institutions des secteurs de la justice et de la sécurité, des mécanismes de responsabilisation et de contrôle, et application des recommandations
- Création d'un organe civil indépendant de contrôle des agents de la justice, dont le mandat aura été défini à la suite de consultations avec le grand public
- Achèvement de l'examen portant sur les frais de justice et les amendes et modification des dispositions et procédures auxquelles des changements doivent être apportés
- Achèvement de l'examen du système de libération sous caution
- Organisation, à intervalles réguliers, de réunions de la Commission parlementaire chargée des questions judiciaires
- Élaboration par l'équipe spéciale chargée de la question des non-juristes, ou par tout autre organe compétent, de la politique devant régir la mise sur pied d'un programme faisant intervenir des non-juristes dans l'administration de la justice

2. Soutien à la réforme du secteur de la sécurité

a) Préserver la volonté politique de faire appliquer la loi sur la réforme de la sécurité et le renseignement

Résultats escomptés

- Réunions régulières du Conseil national de sécurité
- Conseils de sécurité opérationnels dans les comtés de Bong, Grand Kru, Grand Gedeh, Lofa, Maryland, Nimba, River Gee et Sinoe
- Conseil de sécurité de district opérationnel au pôle régional de Gbarnga
- Représentation et participation active des femmes à tous les niveaux de la prise de décisions en matière de sécurité
- Élaboration et représentation au Parlement de la loi relative à la police
- Mise en train de la réforme de l'Office de lutte contre la drogue suivant les recommandations issues de l'évaluation de la MINUL et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), et notamment modification de la loi sur l'Office de lutte contre la drogue
- Élaboration d'une loi sur la lutte contre la drogue
- Élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la drogue
- Dissolution du Bureau national des investigations et du Ministère de la sécurité nationale
- Participation du public au dialogue sur la réforme de l'appareil de la sécurité

b) Allouer un budget suffisant à l'appareil de sécurité

Résultats escomptés

- Allocation d'un budget suffisant aux forces armées, à la Police nationale, à l'École nationale de police, au Bureau de l'immigration et de la naturalisation

et au Bureau de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion, conformément aux recommandations issues de l'examen des dépenses consacrées à la justice et à la sécurité effectué par la MINUL et la Banque mondiale

c) Appuyer la création et le fonctionnement de cinq pôles régionaux

Résultats escomptés

- Achèvement de la procédure relative aux titres fonciers des pôles régionaux
- Mise en train des travaux de construction des pôles 2 et 3 (Harper et Zwedru) (information de la population locale à un stade précoce et conception de l'infrastructure fondée sur les services nécessaires)
- Création dans les pôles de services d'assistance au public dotés des moyens nécessaires pour que les citoyens puissent porter plainte sans risque
- Déploiement d'un personnel suffisant dans les pôles, dont au moins 20 % de femmes
- Mise en place de plans de commandement et de conduite des opérations pour la Police nationale, le Bureau de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion et le Bureau de l'immigration et de la naturalisation
- Mise en œuvre d'activités de contrôle et d'évaluation permettant de mesurer le degré d'efficacité des pôles
- Création de réseaux de communication intégrés pour le Bureau de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion, le Bureau de l'immigration et la naturalisation et de la Police nationale
- Modification des cadres législatifs et réglementaires visant à promouvoir la décentralisation de la justice et de l'appareil de sécurité
- Prise en compte, pour la création des pôles de Zwedru et de Maryland, des enseignements tirés de l'expérience du pôle de Gbarnga

d) Faire progresser la réforme du Bureau de l'immigration et de la naturalisation conformément à son plan stratégique, tout en poursuivant la réforme de la Police nationale

Résultats escomptés

- Accroissement des possibilités de formation (y compris spécialisée) offertes aux fonctionnaires du Bureau de l'immigration et de la naturalisation et aux membres de la Police nationale
- Poursuite de la réforme et de la réorganisation du Bureau de l'immigration et de la naturalisation
- Amélioration qualitative et quantitative du personnel de la Police nationale, pour remédier aux lacunes recensées par la MINUL dans le cadre de la transition

e) Progresser sur la voie de l'instauration de mécanismes civils efficaces de contrôle des institutions nationales chargées de la sécurité, notamment en dotant de moyens appropriés le Conseil de sécurité national, les conseils de sécurité des comtés et les organes de contrôle du Parlement

Résultats escomptés

- Mise en œuvre des recommandations issues de l'étude de la MINUL et du Département des opérations de maintien de la paix sur les mécanismes de contrôle de l'appareil de sécurité
- Création et mise en activité, à titre pilote, du Comité des plaintes civiles
- Fonctionnement efficace des centres de coordination de la police de proximité dans les comtés de Bong, Grand Kru, Grand Gedeh, Lofa, Maryland, Nimba, River Gee et Sinoe
- Parachèvement de la stratégie nationale de défense
- Renforcement du contrôle civil de la Police nationale, du Bureau de l'immigration et de la naturalisation, du Bureau de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion et des forces armées

f) Continuer de participer activement aux initiatives régionales menées par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

Résultats escomptés

- En collaboration avec d'autres pays de la sous-région et la CEDEAO, gestion de la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale
- Déploiement de l'effectif complet de la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale
- Examen par le Parlement de la loi relative au contrôle des armes à feu
- Coordination entre la Commission des armes de petit calibre et la Police nationale aux fins de l'élaboration d'un système d'enregistrement et de marquage des armes à feu

3. Promotion de la réconciliation nationale

a) Entretenir la volonté politique de mettre en œuvre la feuille de route stratégique pour la guérison, la consolidation de la paix et la réconciliation nationales

Résultats escomptés

- Parachèvement de la feuille de route, à l'issue notamment de consultations menées avec le public dans un esprit d'ouverture
- Publication officielle de la feuille de route
- Élaboration d'un programme de réconciliation fondé sur la feuille de route, associant le Gouvernement, l'Organisation des Nations Unies, les partenaires internationaux et la société civile
- Mise en œuvre de la feuille de route suivant le programme de réconciliation

- Création d'une structure de coordination et d'un dispositif de financement (par exemple, un fonds d'affectation spéciale) à l'appui du programme de réconciliation

b) Multiplier les occasions de dialoguer dans un esprit d'ouverture en vue de la réconciliation nationale, en abordant notamment le rapport de la Commission Vérité et réconciliation

Résultats escomptés

- Soumission dans les délais des rapports que le Gouvernement est tenu de présenter conformément à la loi relative à la Commission Vérité et réconciliation
- Élaboration d'une stratégie de communication relative à la feuille de route visant à favoriser un dialogue public sur la réconciliation
- Mise en œuvre de la stratégie de communication relative à la feuille de route moyennant, entre autres, l'établissement de rapports trimestriels, destinés au public, sur les avancées enregistrées dans l'application de la feuille de route

c) Susciter la volonté politique nécessaire pour que la Commission nationale indépendante des droits de l'homme puisse s'acquitter de son mandat

Résultats escomptés

- Clarification du mandat de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, au regard des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation
- Règlement des problèmes internes de la Commission, en particulier l'insuffisance des capacités du personnel et des ressources
- Exécution, conformément à la feuille de route du programme Palava Hut et des programmes de réparation et de commémoration
- Renforcement des capacités permettant de lutter contre les violations des droits de l'homme et de créer une culture de respect des droits de l'homme

d) Continuer de promouvoir la participation des jeunes à la consolidation de la paix, principalement au moyen du Programme de service national des jeunes pour la paix et le développement

Résultats escomptés

- Mise en œuvre du Programme de service national des jeunes pour la paix et le développement, notamment au moyen d'interventions ciblant les jeunes les plus vulnérables
- Suivi et évaluation du programme

e) Continuer de s'efforcer de régler les problèmes fonciers par l'intermédiaire de la Commission foncière

Résultats escomptés

- Mise en place d'un système non traditionnel de règlement des différends dans cinq comtés
- Achèvement des procédures de consultation et d'approbation relatives à la politique foncière
- Adoption de réformes législatives devant aider à régler les problèmes de statut d'occupation
- Clarification du statut de la Commission foncière (dont le mandat expire en 2014)

f) Progresser dans la décentralisation et la réforme constitutionnelle

Résultats escomptés

- Mise en œuvre d'une politique nationale concernant la décentralisation et la gouvernance locale
- Examen de la Constitution de 1986 et formulation de recommandations de modifications par la Commission de révision constitutionnelle, conformément à son mandat
- Organisation d'une campagne d'éducation civique et d'information du public concernant la décentralisation et les modifications qui pourraient être apportées à la Constitution

B. Engagements de la Commission de consolidation de la paix

8. L'appui de la Commission aux efforts de consolidation de la paix du Libéria prendra plusieurs formes : sensibilisation et soutien sur le plan politique, mobilisation de ressources et promotion d'une action coordonnée de toutes les parties intéressées. Il aidera à renforcer l'efficacité des activités de consolidation de la paix et les capacités dont le Gouvernement a besoin pour assumer progressivement les nombreuses fonctions essentielles dont s'acquittent actuellement la MINUL et l'équipe de pays des Nations Unies dans les domaines de la réforme de l'appareil de sécurité et de l'état de droit; il contribuera aussi à la réconciliation nationale.

9. La Commission de consolidation de la paix prend les engagements suivants :

a) En coordination avec les initiatives libériennes et à l'appui de ces initiatives, mobiliser des ressources pour les activités de consolidation de la paix prioritaires énoncées dans la présente déclaration d'engagements réciproques et dans le programme du Libéria pour la consolidation de la paix, en insistant pour que les donateurs qui ont annoncé des contributions ou ont pris des engagements les honorent et se coordonnent entre eux

Résultats escomptés

- Prise de contact avec les gouvernements et les organismes intergouvernementaux qui figurent généralement parmi les donateurs
- Prospection auprès des fondations susceptibles de dégager des fonds pour le Libéria
- Activités de suivi menées avec la Banque mondiale et la Banque africaine de développement

b) En coordination avec les autorités libériennes, trouver de nouveaux donateurs et encourager la participation des partenaires aux travaux de toutes les tribunes internationales dans lesquelles il est possible de mobiliser un appui pour le Libéria

Résultats escomptés

- Prospection auprès des sociétés multinationales opérant au Libéria en vue de recenser les possibilités de levée de fonds
- Prise de contact avec les États qui détiennent des parts dans les sociétés multinationales opérant au Libéria
- Prospection auprès des États de la région en vue de l'obtention de contributions en nature

c) Susciter un intérêt durable pour le Libéria et s'employer à obtenir de la communauté internationale qu'elle apporte son appui à la consolidation de la paix, en mettant en relief les progrès, les défis, les risques et les possibilités

Résultats escomptés

- Interventions à différentes réunions (réunions du Council on Foreign Relations et des conseil d'administration des organismes des Nations Unies, tables rondes, colloques universitaires, etc.) en vue de plaider la cause du Libéria, en coordination avec les responsables libériens

d) Collaborer avec des intervenants régionaux, en particulier la CEDEAO afin de tirer parti de l'action qu'ils mènent pour instaurer une paix durable au Libéria et dans la sous-région

Résultats escomptés

- Recensement des moyens dont dispose la CEDEAO pour contribuer aux délibérations de la Commission de consolidation de la paix
- Poursuite des efforts de coordination avec les formations de la Commission de consolidation de la paix qui traitent de la situation dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, en consultation avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la CEDEAO, le Département des affaires politiques, l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et le Département des opérations de maintien de la paix

e) Faire part au Gouvernement et au peuple libériens des enseignements tirés de l'expérience acquise dans des situations similaires, en particulier pour ce qui est du statut d'occupation et des droits fonciers, de l'harmonisation des systèmes juridiques traditionnels et formels et de la réconciliation, en faisant preuve d'objectivité et en utilisant son poids politique, lorsque les circonstances le justifient, pour que les activités menées à ces divers égards continuent d'avancer dans la bonne direction

Résultats escomptés

- Poursuite de la coopération avec les experts dans les domaines suivants : réconciliation nationale, justice transitionnelle, état de droit et réforme de l'appareil de sécurité
- Communication au Gouvernement et à la population du Libéria d'informations sur les pratiques suivies en matière de poursuites pour crimes de guerre, de rapatriement, de commémoration, de documentation historique et de symboles nationaux, dans le cadre de réunions, grâce à la publication de rapports et au moyen d'autres formes de communication (communiqués de presse, entretiens radiodiffusés, etc.)

f) Contribuer aux délibérations sur le Libéria, en particulier au Conseil de sécurité, en fournissant des avis sur les trois priorités de consolidation de la paix, en vue d'assurer un transfert responsable au Gouvernement libérien des fonctions de gestion de la sécurité assurées par la MINUL

Résultats escomptés

- Communication des rapports analytiques de mission au Conseil de sécurité
- Présentation d'exposés au Conseil de sécurité lors des réunions biannuelles que celui-ci consacre au Libéria
- Entretiens réguliers avec les secrétaires généraux adjoints aux opérations de maintien de la paix
- Contribution à la mise en œuvre effective des décisions du Conseil de sécurité relatives au Libéria

g) Contribuer, tant individuellement que collectivement, aux efforts de consolidation de la paix du Libéria en collaborant étroitement avec la MINUL et l'équipe de pays des Nations Unies, en prônant une coordination efficace entre l'ONU, les organisations internationales et les donateurs au niveau du pays, des sièges et des capitales

Résultats escomptés

- Participation aux réunions de la Cellule de mission intégrée pour le Libéria, au niveau des responsables
- Mobilisation des parties intéressées (universitaires, groupes de réflexion, organisations non gouvernementales, experts, etc.), lesquelles seront invitées à contribuer à l'établissement des documents et à participer à des réunions

- Évaluation du degré de coordination et de la contribution des donateurs au niveau du pays, des sièges et des capitales

h) Suivre la mise en œuvre du programme de consolidation de la paix au Libéria pour veiller à ce que les priorités énoncées dans la présente déclaration d'engagements réciproques soient bien prises en compte

Résultats escomptés

- Invitation du Comité directeur mixte et d'autres partenaires aux réunions de la formation et à d'autres réunions, auxquelles ils participeront par visioconférence
- Examen des rapports relatifs à la mise en œuvre du programme de consolidation de la paix au Libéria soumis par le Comité directeur mixte
- Visite des lieux où sont exécutés les projets et entretiens avec les partenaires d'exécution lors de déplacements sur le terrain

C. Examen périodique du respect des engagements

10. La Commission de consolidation de la paix et le Gouvernement libérien conviennent de procéder au troisième examen de la mise en œuvre de la déclaration d'engagements réciproque, dans les 12 mois suivant la présentation du prochain rapport d'étapes du Gouvernement libérien, attendu en décembre 2013.

11. L'examen périodique sera fondé sur les résultats escomptés définis dans le présent document.

12. Le Comité directeur mixte veillera à inscrire à son ordre du jour les questions relatives à la consolidation de la paix, notamment les questions politiques urgentes, de sorte qu'elles puissent faire l'objet de consultations entre le Gouvernement libérien et ses partenaires, dont la Commission de consolidation de la paix.